

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	3 (1946)
<b>Heft:</b>	24
<b>Rubrik:</b>	Échos romands

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉCHOS ROMANDS O. F. I.

**Concerne :** Le No. spécial de juillet sur l'Action Romande en faveur de la **Création d'installations de gymnastique et de sport.** - Dans le but d'éviter des envois à double, la diffusion du No. de juillet a été totalement confiée aux Bureaux cantonaux pour l'Instruction préparatoire. Il est probable, que de ce fait, certains de nos lecteurs n'auront pas été atteints, leur nom ne figurant sur aucun contrôle des cantons. Nous prions les personnes qui auraient été oubliées, de bien vouloir s'adresser au Bureau I. P. de leur canton ou directement à la Rédaction du Journal, à Macolin qui s'empresseront de réparer cette omission. En outre, les personnes qui désirent obtenir plusieurs exemplaires, sont priées de s'adresser aux Bureaux sus-mentionnés.

La Rédaction.

**O. F. I. —** Nous pensons exprimer la pensée de tous les chefs I. P. romands en présentant aux deux délégués romands de l'OFI., MM. Jean Studer et André Chappuis, nos plus cordiales félicitations pour les magnifiques résultats obtenus lors des derniers championnats suisses d'athlétisme léger à Berne. En effet, M. Studer s'est classé second au saut en longueur avec 7 m 22 alors que son camarade Chappuis obtenait la seconde place au 100 m. en 11 sec. Ces résultats font grandement honneur à la Suisse romande, malgré que trop souvent on oublie que notre camarade Studer est aussi Romand, bien qu'habitant Bienne.

Rédaction.

## O. F. I. — AVIS AUX AIMABLES CORRESPONDANTS DE L'I. P.

Trop souvent, nous voyons encore figurer, dans des articles de presse relatant l'activité de l'I. P. les expressions « **Instruction préparatoire militaire ou Instruction Prémilitaire** ». Malgré tout l'attachement que l'on peut avoir et que l'on doit avoir pour notre Armée, je crois qu'il y a lieu de ne pas la mêler à toutes les « sauces » ! Il faut que nous soyons parfaitement au clair sur ce point : Si ce sont des préoccupations d'ordre militaire qui ont présidé à la mise sur pied de l'Ordonnance sur l'Instruction préparatoire du 1er décembre 1941, il y a lieu de modifier cette conception devenue caduque, du fait de l'éloignement des risques de guerre. La nouvelle ordonnance qui s'élabore actuellement aura un caractère **absolument civil...** Un article de « La Voix ouvrière » paru dans le No. du 3 juillet 1946, relève le caractère militaire des cours organisés à Macolin ne serait-ce que par la notion de « préparatoire ». L'auteur de l'article en question ajoute : « Préparatoire à quoi, sinon à l'école de recrue ? » Que ce correspondant, dont il nous serait agréable de faire la connaissance,

soit persuadé de la pertinence de ses propos, nous n'en doutons nullement et nous nous garderons de l'en dissuader à moins qu'il n'ait l'excellente idée de participer à l'un de nos cours d'information ! Il pourrait ensuite parler en connaissance de cause... La préparation militaire est évidemment une conception, mais ce n'est pas celle des dirigeants actuels de l'Instruction préparatoire, lesquels voient en elle, une instruction, **une préparation à la vie de tous les jours**. Elle veut former des hommes sains, robustes, capables de se défendre, certes, mais surtout capables de remplir entièrement leurs devoirs de citoyens. Que le jeune homme soit plus apte à remplir ses obligations militaires, grâce à la formation qu'il aura reçue dans le cours I. P., cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais il serait injuste et contraire à la vérité de prêter à l'Instruction préparatoire un caractère qu'elle n'a pas ou plus exactement qu'elle n'a plus. Les nombreux participants aux cours de Macolin, sont là pour en témoigner. Nous prions donc nos aimables chroniqueurs d'éviter à l'avenir par leurs écrits, de renforcer cette conception erronée de l'I. P.

La Rédaction.

## FRIBOURG

### ATHLÉTISME ET INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

Les championnats fribourgeois d'athlétisme léger qui se sont déroulés dimanche 30 juin au stade de Saint Léonard ont été une agréable surprise pour tous ceux qui s'intéressent à l'Instruction préparatoire. En effet, dans les disciplines qui nous intéressent spécialement, tels que le lancer du boulet, le saut en longueur et les 100 m., quelques magnifiques performances ont été réalisées par nos meilleurs spécialistes. Le Club athlétique Fribourg et la Société fédérale de gymnastique « La Freiburgia » se sont partagés les victoires à parts égales, luttant côte à côte dans le meilleur esprit sportif avec quelques as fribourgeois venus de Genève et Yver-

don. Il y a parmi nos athlètes un certain nombre de moniteurs de l'instruction préparatoire. D'autres pourraient encore le devenir en suivant pendant leurs vacances un cours à Macolin. Ils en auraient l'étoffe. Les jeunes, espoirs de notre athlétisme, s'intéressent beaucoup à ce sport et attendent que leurs aînés leur tendent la main. Nos spécialistes ne doivent pas manquer l'occasion qui leur est offerte de faire de la propagande et d'enseigner le sport qu'ils pratiquent et qu'ils aiment. Nos autorités nous soutiennent, nous en avons eu une très belle preuve. En effet, le premier spectateur qui est venu honorer cette manifestation de sa présence, fut M. le conseiller d'Etat Corboz, Directeur du Département militaire. Nos athlètes ont été très sensibles à ce geste d'encouragement et de sympathie.

**P. Macheret.**

## GENÈVE

De Genève nous parvient la nouvelle de la nomination de M. Raymond Uldry, membre de la Commission fédérale I. P. et président de la Commission cantonale de l'I. P., aux hautes et délicates fonctions d'inspecteur cantonal des écoles genevoises.

La Rédaction de « Jeunesse Forte, Peuple Libre » présente à ce dévoué collaborateur et correspondant, ses plus sincères félicitations.

**Rédaction.**

## VALAIS

### L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE EN VALAIS

L'I. P. veut mettre les bienfaits de l'éducation physique à la portée de tous nos adolescents. A cet effet des centaines de moniteurs dévoués et qualifiés oeuvrent utilement dans la plupart des communes du canton.

La jeunesse valaisanne s'intéresse à l'I. P. et pour 1946 ce sont plus de 3.000 élèves qui suivent les cours de culture physique dans le cadre de l'Instruction préparatoire. Ces garçons savent bien que seule une préparation de base convenable permet de goûter pleinement aux joies procurées par la pratique des sports. Ainsi les exercices corporels deviennent une source de délassement et de santé.

Les examens d'aptitudes physiques, nous n'en doutons pas, verront accourir une foule de jeunes gens qui auront l'occasion de contrôler leurs performances et, pour les meilleurs, de

« décrocher » insignes et mentions honorables.

Il est rappelé que la participation aux examens de base donne droit aux nombreux avantages prévus pour les cours spéciaux et tout particulièrement à la remise gratuite d'excellents skis et autre matériel de sport.

**Si le nombre des inscriptions est suffisant un cours d'alpinisme de 5 jours aura lieu du 2 au 6 septembre prochain.** Ce cours comprendra une partie technique réservée à l'étude des principes de la varappe, à l'emploi de la corde, piolet, etc. et une partie pratique pendant laquelle seront effectuées des courses dans les régions du Wildhorn et de la cabane des Dix.

La finance d'inscription n'excédera pas 15 fr. pour les élèves I. P., tous frais compris. Inscription jusqu'au 28 août 1946, auprès de l'Office soussigné.

Office cantonal I. P., Sion.

## Avis aux bureaux cantonaux pour L'I. P.

**L'Office cantonal I. P. du Canton du Valais, nous signale que la participation au cours d'alpinisme du 5 jours qui aura lieu du 2 au 6 septembre prochains, est également valable pour les jeunes gens des autres cantons romands. Environ 30 places sont mises à disposition pour les participants éventuels d'autres cantons.**

**Nous prions les Bureaux cantonaux de bien vouloir renseigner les intéressés sur cette possibilité.**

**Rédaction.**

Il y a 47 ans que le peuple suisse célèbre régulièrement sa fête nationale, mais, depuis quelques années, le 1er Août tend à devenir une nouvelle partie de plaisir. Je le déplore. J'ai mais nos 1er Août d'autrefois, simples, dignes, graves jusque dans la joie qui s'échappait de ses feux.

Car, une fête nationale, c'est d'abord et avant tout, l'occasion d'un examen de conscience.

L'Etat nous doit la paix, la tranquillité, la justice.

Mais, l'Etat, qui est-ce ? Ce sont nos autorités fédérales, cantonales, communales, nos juges fédéraux, cantonaux, de districts, nos parlements fédéraux, cantonaux, nos fonctionnaires, enfin, tous ceux qui, de près et de loin, ont une part à la gestion de la chose publique. L'Etat, c'est l'armée. L'Etat, c'est avant tout l'ensemble de citoyens du pays, l'élite, d'abord, ces quelques milliers de chefs de partis, d'intellectuels, de patrons, de propriétaires qui mènent les affaires du pays. Et après l'élite, la foule des simples citoyens.

L'Etat, disons-le, c'est nous tous.

Dans un discours qu'il a prononcé à La Neuveville, il y a quelques semaines, M. Feldmann, un de nos magistrats, déclarait :

« Aucun Etat du monde ne confère à ses citoyens autant de droits que l'Etat fédéral, la démocratie suisse. On se réjouira de cette situation, on doit s'en réjouir et l'on peut en être fier. Mais il faut aussi être au clair quant aux conséquences qui découlent des droits si nombreux et si importants dont est investi chaque citoyen: la démocratie suisse n'est pas une institution facile, elle n'est pas une forme d'Etat commode ; elle ne confère pas seulement des droits en plus grand nombre, mais elle apporte aussi une somme plus grande d'obligations, elle est plus exigeante que n'importe quel autre « régime », comme on a coutume de dire ; car elle impose en principe à chaque citoyen sa part de la responsabilité totale. Elle fait sans cesse appel au caractère, aux bonnes dispositions, à l'intelligence de chacun ; elle repose sur la créance qu'il y a toujours dans le peuple en nombre suffisant des citoyens qui veulent ce qui est juste et qui, ayant reconnu ce qui était juste, ont aussi le courage de défendre leur conviction. C'est là que réside le risque, la difficulté et la peine, mais aussi la grandeur et la force toujours vivace de la démocratie suisse.

» La Constituante du canton de Berne, dans ses déclarations sur la Constitution cantonale de 1831, a donné expression à cette pensée par des paroles qui gardent, aujourd'hui encore, toute leur valeur ; elle a constaté :

» Le bien-être ou le malheur de tout Etat dépend de la valeur morale de ses citoyens; nulle vraie liberté n'est possible sans la culture de

l'esprit et du cœur, et sans cette liberté l'amour de la Patrie n'est qu'un vain mot. »

Chaque citoyen, s'il a des droits, a des devoirs.

Il ne s'agit pas seulement d'être allé voter, de s'être intéressé aux affaires de la communauté. Non. Le devoir, c'est chaque jour que nous devons l'accomplir. En travaillant, en accomplissant notre devoir d'état au plus près de notre conscience et en participant ainsi à la prospérité générale. En nous montrant social à l'égard de nos camarades si nous sommes employés, à l'égard de nos subordonnés si nous sommes chefs. En tenant bien notre ménage et en secondant notre époux, si nous sommes femmes, en élevant bien nos enfants si nous sommes mères.

Et, en ce jour, chaque Suisse, qu'il soit homme, femme ou enfant, doit se poser cette question : « Ai-je fait mon devoir ? Ai-je été positif ? Ai-je construit ? Ai-je apporté quelque chose à l'édifice public ? »

Si chacun de nous accomplit sa tâche avec sérieux, l'Etat, soyons-en persuadés, ira bien, la démocratie demeurera une chose vivante, forte, jeune, libre.

Ce soir-là, à la nuit tombante, quand les cloches sonneront, quand vous songerez à la patrie, souvenez-vous que le plus bel hommage que vous puissiez lui apporter, c'est un certificat de bon citoyen, d'homme, de femme instruits, dévoués, consciencieux.

La patrie ne nous demande pas d'être un héros. Elle nous demande seulement d'être un honnête homme, un travailleur, un homme au cœur vaillant et à l'esprit clair.

Et la grandeur de la patrie nous sera donnée par surcroît.

René FELL.

#### Sujet de méditation :

#### **LES ÉCOLES RUSSES ET LA RELIGION**

Rome (Kipa). — Le « Bulletin de législation scolaire comparée » publié par le ministère de l'Instruction publique d'Italie, rapporte que le programme officiel des écoles normales de l'Union soviétique comprend notamment les points suivants : l'éducation antireligieuse, l'éducation antireligieuse et ses réalisations, démonstration des torts causés par les préjugés et la superstition, explication des origines historiques de la religion et de son caractère réactionnaire, l'éducation antireligieuse en dehors de l'école, entretiens antireligieux, projections antireligieuses, etc.